

Direction des services techniques  
FD/AMM  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 196**

**OBJET : SPAC – Renouvellement de conduites d'eau potable et d'assainissement**

**Pour le compte de Lorient Agglomération**

**Centre-ville quartier Bois Pins- Travaux à compter du 25 septembre 2024,**

**prévus jusqu'à fin avril 2025**

**Circulation règlementée**

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et suivants et R. 325-1 et suivants relatifs à l'immobilisation, la mise en fourrière, le retrait de la circulation et la destruction des véhicules dont la circulation ou le stationnement font l'objet d'une infraction ;

**Vu** le Code de la Route et notamment son article R. 417-10 II 10 relatif au stationnement à la circulation sur une voie spécialement désignée ;

**Vu** l'article R. 610-5 du Code pénal ;

**Vu** la demande formulée par Monsieur ALLANO David, représentant l'entreprise SPAC à HENNEBONT (56700), 54 avenue Lavoisier.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

**ARRETE**

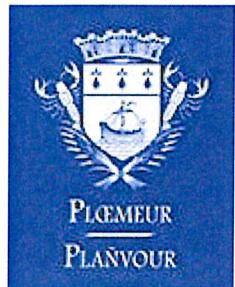
**Article 1 :** Dans le cadre de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'assainissement pour le compte de Lorient Agglomération, l'entreprise SPAC est autorisée à intervenir sur le domaine public dans les rues Duguesclin, des Celtes, Jean XXIII, Chateaubriand, Brocéliande, Ronsard, Saint-Renan, Pascal et rue du Stade.

**Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

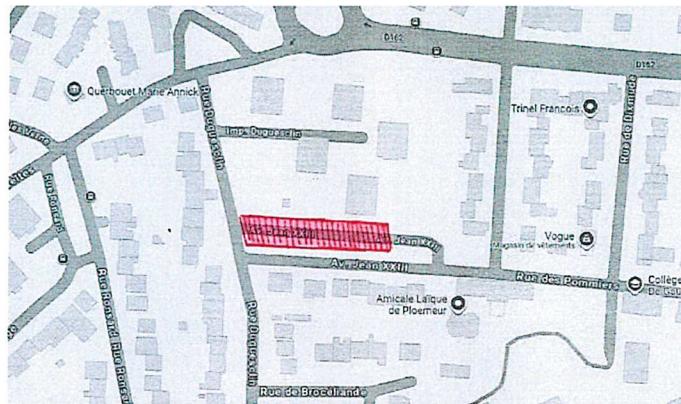
**Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex |

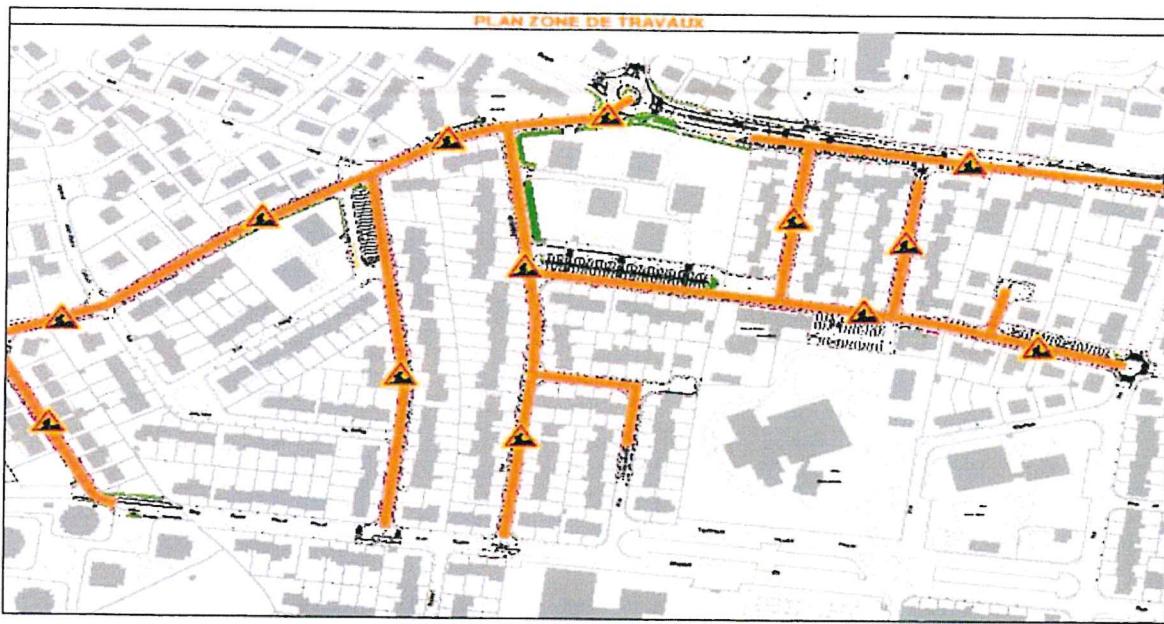


**Article 2 :** Les travaux auront lieu à compter du 25 septembre 2024, avec un terme prévu fin avril 2025.

**Article 3 :** L'entreprise SPAC est autorisée à installer une base de vie au niveau du parking et de la contre-allée Jean-Paul XXIII pendant la durée des travaux. La circulation dans la contre-allée sera interdite.



**Article 4 :** Les travaux se dérouleront sous routes barrées, avec sectorisation des interventions. Les routes seront barrées en fonction de l'avancée des travaux et de la signalisation mise en place. Les accès secours et les accès riverains devront être maintenus. Les déviations se feront par les voies adjacentes selon la signalisation mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

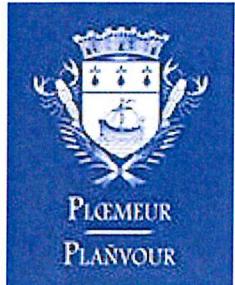


## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex |



**Article 5 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

**Article 6 :** Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 12 SEP. 2024

  
Claude ORVOINE  
~~Adjoint au maire  
aux espaces publics et  
aux mobilités~~  


## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex